



CONVENTION DE PRESTATION DE SERVICES Ateliers de Relax' Action

Entre :

Mme SIMONET Fabienne (Présidente)

Association PEPS et Cie, 46 rue des érables, 69 960 CORBAS

D'une part,

Et :

M. Alain VIOLLET (Président)

le CCAS de la ville de CORBAS

place Charles Jocteur

69 960 CORBAS

D'autre part,

Il est convenu ce qui suit :

1) **Définition de l'intervention :**

Proposition d'un atelier autour de différentes médiations à visées de relaxation : exercices de conscience corporelle, d'auto-massage, d'expression corporelle et de relaxation guidée. L'atelier de relax'action est sur la base du volontariat des participants.

Une première séance dont l'objectif sera d'identifier les besoins, les attentes et les possibilités des participants sera proposée en septembre, suivie de 8 séances réparties sur la fin de l'année 2020. Il est possible de venir de manière ponctuelle.

Les inscriptions sont gérées par le CCAS

2) **Conditions d'exercice de l'intervention :**

- Intervenante : une psychomotricienne de l'association

- Lieu : la psychomotricienne interviendra dans les locaux mis à disposition par le CCAS

- Matériel : les participants doivent prévoir un tapis, une couverture ou une serviette de plage ainsi qu'une tenue confortable. La psychomotricienne apportera le reste du matériel nécessaire au bon déroulement de l'atelier.

3) **La psychomotricienne s'engage** à réaliser 9 ateliers de 1h chacun. Si elle ne pouvait réaliser certaines dates, elle s'engage soit à en proposer d'autres soit l'association pourra chercher une autre intervenante psychomotricienne D.E..

4) **Le CCAS s'engage** à verser pour chaque intervention la somme de cinquante cinq euros (55€) net (soit un taux horaire de 55€), payable sur facture à chaque intervention, soit un total de quatre cent quatre vingt quinze euros (495 €) TTC.

L'association n'est pas assujettie à la TVA.

Fait à Corbas

le

en 2 exemplaires

Fabienne SIMONET
Présidente de PEPS et Cie

P/p


Christel BOUCHERY

Alain VIOLLET
Président du CCAS de Corbas